

**CAROLE
RÉINTÉGRÉE !**

**hier, mardi 21
mars, nous avons
appris avec un
grand soulagement
la réintégration de
notre camarade
Carole**

En effet, la Direction Nationale des Ressources Humaines a décidé suite à la demande en appel effectuée par Carole le 28 février de réexaminer le dossier.

Le licenciement a donc été annulé et la sanction limitée à un dernier avertissement assorti d'une mise à pied de 12 jours.

Carole se dit aujourd'hui soulagée car la période qu'elle vient de vivre a été traumatisante. Elle peut désormais envisager son avenir plus sereinement.

La nouvelle structuration de l'entreprise a rendu compliqué le dialogue, nous n'avons pas pu interpellier normalement les dirigeants de l'Epic de tête sur la région, puisque ils sont tous centralisés sur Paris, conséquence d'une réforme néfaste à bien des niveaux.

Mais malgré tout, grâce à la mobilisation des cheminots et la démarche unitaire sur la région, nous avons pu avancer certains arguments qui ont permis de trouver une issue favorable à une situation que nous trouvions tous démesurée.

Comme quoi, quand nous pouvons dialoguer en proximité avec des dirigeants d'entreprises ayant une connaissance des cheminots qu'ils encadrent, tout le monde s'en trouve gagnant. Car il y a fort à parier que nos nombreuses discussions avec la Direction Régionale ont eu écho dans la capitale.

Nous pouvons juste regretter qu'une simple altercation ait engendré une telle décision, lourde de sens pour n'importe quel salarié.

Mais c'est avec une grande fierté que nous pouvons affirmer que les différentes mobilisations de solidarité face à une sanction aussi sévère ont grandement contribué à transformer cette sanction en mauvais souvenirs.

Le secteur fédéral CGT, les syndicats CGT et UFCM CGT de Toulouse, remercient tous les cheminots qui ont fait acte de solidarité sur le territoire national, souvent dans l'unité syndicale, pour demander à la Direction d'examiner avec attention la situation de Carole.

Bien sûr, la CGT va continuer à épauler Carole, pour l'aider à reprendre, dès que son état de santé le permettra, ses fonctions dans l'entreprise dans les meilleures conditions. Une rencontre est prévue avec la Direction pour cela.

Par ailleurs, le syndicat CGT de Toulouse ouvre une caisse de solidarité pour l'aider financièrement, suite à ces semaines d'arrêts du fait de la dégradation de son état de santé et à la sanction